

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2026/47**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	35

Date de la convocation
13/04/2026

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-six, le lundi 27 avril à 17 heures 30 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaients Présents (32) : Josepha ALBERTINI - Chantal AMBROSI – Jérôme ASTOLFI - Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI –Joseph GALLETI – Augustine GARIBALDI – Jean Charles GIABICONI –Christophe GRAZIANI – Isabelle GUIDONI – Ange LAMBERTI – André LUCCIONI - Marylin MASSONI – Corinne MATTEI - Jean-François MATTEI - Jean-Marc MATTEI – Jean MAZZONI - Paul MILANI – François MONTI - Rose MONTI - Angèle NERI – Joseph OLIVA – Alain PASQUALINI - Pierre Antoine PASQUALINI - Anne POLI - Frédéric RAO – Alexandra SAMPIERI - Marie Anne SIMON – Clément TOLAINI – Hervé VALDRIGHI

Pouvoirs (3) : Paule ALBERTINI donne pouvoir à Isabelle GUIDONI – Paul ALFONSI donne pouvoir à Jean DOMINICI – Patrick GIGON donne pouvoir à Jean-Charles GIABICONI

Absents (2) : Pierre NATALI - Jeanne Baptiste SAVELLI –

Objet de la délibération : Budget primitif – Exercice 2026 – Budget EAU M49 (40003)

Monsieur André LUCCIONI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2221-1 et suivants, L.2224-1 et suivants, L.1612-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux,

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu le 09/04/2026,

Vu le rapport de présentation du budget primitif 2026,

Vu les états annexes réglementaires,

Considérant que le service public de l'eau constitue un service public industriel et commercial (SPIC) devant être retracé dans un budget annexe distinct,

Considérant que ce budget est financé principalement par les redevances des usagers du service, conformément au principe d'équilibre des services publics industriels et commerciaux,

Considérant que le budget primitif 2026 doit être voté en équilibre réel conformément à l'article L.1612-4 du CGCT,

Considérant que les inscriptions budgétaires sont sincères, évaluées de façon prudente et permettent d'assurer le fonctionnement du service ainsi que la réalisation des investissements nécessaires,

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE : <input type="text"/>
Et publication ou notification
DU : <input type="text"/>

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20260427-2026-47-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2026

Après avoir examiné le budget annexe primitif 2026 « Eau » (M49) de la Communauté de Communes Marana Golo

Le conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2026 du budget annexe Eau (M49) arrêté comme suit :
 - Section de fonctionnement
 - Dépenses : 7 044 512.62 €
 - Recettes : 7 044 512.62 €
 - Equilibre réel
 - Section d'investissement
 - Dépenses : 3 896 619.78 €
 - Recettes : 3 896 619.78 €
 - Equilibre réel
- PRECISE que le financement du service de l'eau repose notamment sur :
 - Les redevances perçues auprès des usagers
 - Les produits annexes d'exploitation
 - Les subventions d'investissement,
 - L'autofinancement dégagé par la section d'exploitation
- AUTORISE le Président à procéder à l'exécution du budget

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Monsieur Jean DOMINICI